



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°115
août 2014

Année scolaire 2014-2015

☛ L'école publique de Bize accueille cette année 93 élèves, avec comme professeurs :

- Stéphanie Triadou, classe de CM1-CM2 (20 élèves)
- Géraldine Fraisse, classe de CE1-CE2 (24 élèves)
- Marielle Guillier pour le cours préparatoire et la maternelle grande section (23 élèves) ; aidée le matin par une assistante municipale, Marjorie Déjeans et remplacée le vendredi par Stéphane Rayon
- Céline Sémat, directrice de l'école, pour la classe de maternelle petite et moyenne sections (26 élèves). assistée de Danielle Camman, assistante territoriale des écoles maternelles et remplacée le jeudi par Stéphane Rayon.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée a modifiée les heures de classes : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 12h et 14h à 16h - mercredi 8h45 à 11h45.

En dehors des heures de classe, du lundi au vendredi, les enfants peuvent être accueillis (moyennant une petite participation financière des parents) de 7h30 à 18h30 dans le cadre d'une garderie ou d'activité périscolaires. Se renseigner à l'école ou au 04 68 46 03 12.

☛ D'autre part, 53 enfants sont accueillis cette année à l'école associative «**La Calandreta Lo Cigal**», directrice : Mireille Fornengo. La Calandreta, dont les locaux se trouvent dans l'ancienne gare SNCF de Bize dispense en maternelle et en primaire un enseignement bilingue occitan-français. Sept enfants sont Bizois, les autres venant des communes environnantes.

JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE À BIZE

Dimanche 21 septembre 2004, à l'occasion des "Journées du patrimoine", l'association Bize Patrimoine propose des visites guidées gratuites.

- Visite du vieux village : départs à 10h et 15h de la Promenade ; rendez-vous devant la Porte St Michel.

- Visite des sites de la Tour de Boussecos et des vestiges de la chapelle Saint-Martin ; départs à 10h et 15h du Champ de Foire. Déplacement en voiture.

HORAIRES DES AUTOBUS POUR NARBONNE ET RETOUR À BIZE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Départ de Bize (la Poste) :

- **6h47** du lundi au vendredi en période scolaire
- **7h07** tous les samedis ainsi que du lundi au vendredi en période de vacances scolaires
- **7h38** du lundi au vendredi en période scolaire, itinéraire effectué par le Bus scolaire jusqu'au collège Marcellin Albert, correspondance à 8h05 pour Narbonne
- **7h50** du lundi au vendredi en période de vacances scolaires ainsi que le samedi toute l'année ; la circulation n'a lieu que si elle a été demandée la veille avant 17h au 04 68 90 18 18 (prix du trajet : 1 euro)
- **13h07** du lundi au samedi

Départ de Narbonne (gare routière près gare SNCF) :

- **12h20** du lundi au samedi
- **16h20** du lundi au samedi
- **17h20** les lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire et le mercredi en période de vacances scolaires
- **18h20** du lundi au samedi

Tarif des autobus :

- Ticket à l'unité : 1 euro - à la journée : 2,50 euros,
- Par 10 tickets : 7 euros. Il existe aussi des cartes d'abonnement.

Renseignements : 04 68 90 18 18

Guide des horaires : le Guide des horaires de toutes les lignes d'autobus du Grand Narbonne, y compris les lignes internes de la ville de Narbonne, est disponible gratuitement à la mairie de Bize, ainsi que sur www.citibus.fr

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR

La commune de Bize vend des parcelles de terrain à bâtir viabilisées dans un lotissement, route de Mailhac, en face de la caserne des pompiers.

Prix : 98 euros le m².

Surface des parcelles : de 400 à 750 m².

S'adresser au secrétariat de la mairie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2014, principales décisions :

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT:

Un emprunt de 85 000 euros sur 15 ans, au taux de 3,60% sera souscrit auprès du Crédit Agricole pour l'achat et les travaux de l'immeuble de l'ancienne épicerie 12 rue de la Forge. Cette opération permettra l'installation d'un "local paysan et artisan" rue de la Forge ainsi que d'un atelier d'artisanat d'art. Le remboursement de l'emprunt devrait être couvert par les loyers.

ADHÉSION À LA CONVENTION DISCOBUS:

Le dispositif "Discobus", mis en place par "Le Grand Narbonne" a organisé un service d'autobus gratuit les samedis et dimanches en début de matinée du 5 juillet au 25 août entre les discothèques de Gruissan, Narbonne-Plage, Saint-Pierre-la-Mer et les communes du "Grand Narbonne" ayant adhéré à cette convention. À la différence des années précédentes, il n'y avait pas de service aller en début de nuit entre les communes et les plages concernées. Coût de la participation de la commune de Bize: 500 euros.

GAZ DE SCHISTES:

Sur l'ensemble du territoire de la commune de Bize, la réalisation de forages pour la prospection et la production de gaz de schistes n'est pas autorisée.

MAISON DE SANTÉ:

Un bail sera signé avec l'association des professionnels de santé utilisateurs de la Maison de Santé construite par la commune. Le loyer mensuel de 1930 euros, indexé, devrait permettre l'amortissement de l'investissement de la commune, compte tenu des subventions obtenues.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE L'OLIVIER":

Suite à la baisse de la subvention espérée du "Grand Narbonne", l'association "Les Amis de l'Olivier", organisatrice de la Fête de l'Olivier, a sollicité en compensation une aide de la commune de Bize. Une subvention exceptionnelle de 2000 euros lui est attribuée.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE PREMIÈRE CLASSE:

Le dirigeant de l'équipe des services techniques de la commune (Florent Volle) ayant réussi le concours d'adjoint technique de 1^{re} classe, il est créé un poste de ce grade qui correspond à la fonction qu'il exerce déjà. La création de ce poste n'entraînera pas l'embauche d'un nouvel agent.

APPROBATION DU P.A.V.E.:

Le Plan Communal de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E.) a été approuvé. Les PAVE, prévus par une loi de février 2005, sont obligatoires pour les communes à partir de janvier 2015. Le PAVE de Bize a été établi par un cabinet d'études spécialisé missionné par "Le Grand Narbonne". L'étude porte sur le village et le hameau de Cabezac. Elle énumère les travaux à réaliser pour être en conformité avec les normes réglementaires ou recommandées. Le bureau d'études a répertorié 167 points à traiter. Les travaux à effectuer sont souvent mineurs (plaque de signalisation, élagage, peinture de marquage, etc.). L'estimation globale se monte toutefois à environ 290 000 euros H.T. Par l'approbation du PAVE, la commune s'est engagée à mettre progressivement en conformité les points signalés par ordre de priorité.

Le PAVE est consultable au secrétariat de la mairie ; il ne traite pas de la mise en conformité de l'accessibilité aux commerces, artisans, ou autres locaux privés recevant du public ; cela relève d'une autre réglementation.

VOTE DE CRÉDIT:

Un crédit de 5800 euros a été voté pour le paiement des travaux de réfection de la toiture de la remise appartenant à la commune, chemin de Saint-Michel, affecté à l'association communale de chasse ("Le Plancou").

INTERDICTIONS DE STATIONNER

Par arrêté municipal, pour permettre la circulation des machines à vendanger, le stationnement de tous véhicules est interdit jusqu'au 4 octobre 2014 des deux côtés des rues :

- Impasse du Puits
- Tour de Ville : au droit des immeubles n° 43 à 49
- Chemin de Saint-Michel : au droit des immeubles n°2 à 6

La baignade

Depuis le 25 août, la baignade du plan d'eau du village n'est plus surveillée par un nageur-sauveteur.

LES CHIENS DANGEREUX

Rappel de la législation.

La législation, notamment la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, impose des obligations aux propriétaires de chiens classés "chiens dangereux" de 1^{re} ou 2^e catégorie. Ils doivent, sous peine d'amende ou de prison, être titulaires d'un permis de détention délivré par la mairie ; s'assurer que leur chien est toujours promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure. Les chiens de 1^{re} ou 2^e catégorie sont notamment les chiens dénommés (ou assimilables) pitbull, boerbull, mastiff, rottweiler, etc.

Toute personne peut signaler à la mairie la présence d'un chien qu'elle estime présenter un danger pour les personnes ou les autres animaux domestiques, même si ce chien ne fait pas partie des chiens de 1^{re} et 2^e catégorie.

JARDIN PUBLIC

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 30 septembre, le jardin public communal, avec jeu pour les enfants, à côté du Champ de Foire, a retrouvé sa double vocation de jardin public ouvert à tous et de camping municipal. À partir du 1^{er} octobre, il redeviendra uniquement jardin public.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h - Mercredi de 17h à 18h
Jeudi de 15h à 17h30 - Vendredi de 10h à midi
http://bizebiblio.fr/pmb/opac_css/